Document n°1804845, numérisé le : 12/10/2022 à 15:14:06 par JKERVELLA

Envoyé en préfecture le 12/10/2022
Reçu en préfecture le 12/10/2022
Affiché le
ID : 045-284500261-20221012-DEL2022_38-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N°2022-38

COÛT DU CONCOURS D'ANIMATEUR TERRITORIAL 2021

Le Vingt Neuf Septembre 2022 à 9 Heures,

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, 20 avenue des Droits de l'Homme à ORLEANS, sous la Présidence de Madame Florence GALZIN, Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents et pouvoirs : 20
Quorum : **16**
Date de convocation : 23 septembre 2022

Présents :

- Madame GALZIN Florence - Maire de Châteauneuf-sur-Loire
- Monsieur PELLE Jean-Michel – Adjoint au Maire d'Olivet
- Madame MARTIN Valérie - Maire de Lorris
- Monsieur FEVRIER Albert – Maire de Ladon
- Madame DURAND-GABORIT Anne – Maire de Ligny le Ribault
- Madame DESNOUES Véronique - Adjointe au Maire de Saint-Jean-de-la-Ruelle
- Madame MELZASSARD Corinne – Conseillère municipale de Château-Renard
- Monsieur TURPIN Joël – Maire de Saint Martin d'Abbat
- Monsieur CHOUIN Stéphane – Maire de Saint Hilaire Saint Mesmin
- Monsieur RIVIERE William – Maire de La Neuville sur Essonne
- Madame LEVY Véronique – Maire d'Aulnay la Rivière
- Monsieur GABELLE Jean-Pierre – Département du Loiret
- Madame FLEURY Line – Vice-Présidente du Conseil Départemental

Etaient absents et excusés mais avaient donné pouvoir :

- Monsieur DEMAUMONT Franck	à	Madame FLEURY Line
- Monsieur BRICHARD Gérard	à	Monsieur RIVIERE William
- Madame AUVRAY Chantal	à	Madame MARTIN Valérie
- Monsieur NIEUVIARTS Hervé	à	Madame DURAND-GABORIT Anne
- Monsieur CAMMAL Francis	à	Monsieur FEVRIER Albert
- Madame MARTIN Pauline	à	Madame GALZIN Florence
- Monsieur LACROIX Bruno	à	Monsieur PELLE Jean-Michel

Etaient absents et excusés :
Madame TESSIER Muriel – Monsieur NERAUD Frédéric – Monsieur JACQUET David et Madame GAY Catherine

Document n°1804845, numérisé le : 12/10/2022 à 15:14:06 par JKERVELLA

Envoyé en préfecture le 12/10/2022
Reçu en préfecture le 12/10/2022
Affiché le
ID : 045-284500261-20221012-DEL2022_38-DE

Madame COMTE Delphine, Payeur Centre Val de Loire et Loiret, était présente à la réunion.

Monsieur Jean-Michel PELLÉ, Vice-Président, rappelle qu'en 2021, le Centre de Gestion du Loiret a organisé le concours d'animateur territorial.

Le concours d'animateur territorial est un concours transféré pour lequel le Centre de Gestion coordinateur d'Indre-et-Loire perçoit une compensation financière du CNFPT.

Il convient donc d'arrêter le coût total du concours et le coût par lauréat afin de transmettre la totalité de ces documents avec le titre de recette au Centre de Gestion d'Indre-et-Loire pour remboursement au Centre de Gestion du Loiret.

Au terme des opérations, et l'ensemble des frais inhérents ayant été réglés, il est proposé de fixer le coût total du concours à 10.206,27€ et le coût par lauréat à 261,70€ comme retracé dans le tableau ci-joint.

Approuvé à l'unanimité.
Pour extrait certifié conforme
ORLÉANS, le 12 Octobre 2022

La Présidente

Florence GALZIN

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret
20 avenue des Droits de L'Homme, BP 91249, 45002 ORLÉANS CEDEX 1
Tél : 02.38.75.85.45 / **Fax** : 02.38.75.85.46 / **Site internet** : www.cdg45.fr

Document n°1804845, numérisé le : 12/10/2022 à 15:14:06 par JKERVELLA

Envoyé en préfecture le 12/10/2022
Reçu en préfecture le 12/10/2022
Affiché le
ID : 045-284500261-20221012-DEL2022_38-DE

Concours d'animateur territorial - session 2021	
NOMBRE TOTAL DE CANDIDATS PRESENTS A LA 1ère EPREUVE	**138** PRESENTS
NOMBRE TOTAL DE CANDIDATS LAUREATS	**39** LAUREATS
	FRAIS DIRECTS
LOCATION DE SALLE	1 700,00 €
LOCATION DE MOBILIER (tables, chaises, ...)	1 774,31 €
FRAIS DIVERS (sonorisation, ménage,...)	0,00 €
FEDERATION FCAISE DE SECOURISME	0,00 €
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	225,24 €
FRAIS POSTAUX (uniquement l'affranchissement)	613,17 €
SUJETS	307,69 €
INDEMNITES BRUTES DES INTERVENANTS (surveillant, correcteur, examinateur, jury)	4 214,40 €
CHARGES PATRONALES SUR REMUNERATIONS DES INTERVENANTS (concepteur, surveillant, correcteur, examinateur, jury)	485,76 €
FRAIS DE DEPLACEMENT DES INTERVENANTS (concepteur, surveillant, correcteur, examinateur, jury)	585,40 €
FRAIS DE REPAS & D'HEBERGEMENT DES INTERVENANTS (concepteur, surveillant, correcteur, examinateur, jury)	300,30 €
FRAIS RELATIFS AU PERSONNEL AFFECTE AU SERVICE CONCOURS (salaires + charges)	0,00 €
TOTAL DES FRAIS DIRECTS	10 206,27 €
TOTAL DES RECETTES	0,00 €
COUT TOTAL	10 206,27 €
COUT PAR LAUREAT (*[frais directs-recettes] / Nb de lauréats admis*)	**261,70 €**